

La présence de la gouvernante sept heures par jour cinq jours par semaine (du lundi au vendredi) garantit le nettoyage et l'entretien quotidien des lieux. De même aucun problème de troubles de voisinage n'est à déplorer.

3. Le suivi et l'évaluation du dispositif

Une commission d'admission et de suivi de l'action se réunit autant de fois que nécessaire et au minimum deux fois par an. Elle est composée du Président de l'UDAF, de la directrice de l'UDAF, du responsable des services sociaux, de mandataires judiciaires, du coordinateur et de médecins psychiatres (les docteurs ABRIEU, RIVET, TORRES et CHARRE des hôpitaux Edouard Toulouse, Valvert, La Conception).

Elle a pour objectif d'étudier les dossiers de candidature des personnes susceptibles d'intégrer le dispositif afin de créer des groupes de résidents ayant des pathologies compatibles entre elles, de suivre l'évolution des personnes bénéficiaires du dispositif et de faire respecter les conventions d'adhésion au dispositif signés par chaque bénéficiaire.

Le succès de ces réalisations, et la qualité de vie ainsi offerte à nos bénéficiaires, nous motivent à poursuivre le travail entrepris et à rechercher de nouveaux lieux d'implantation pour nos familles gouvernantes.

Dispositif « Familles Gouvernantes »



Votre contact à l'UDAF 13 :

Audrey CAILLOL
Mobile : 06 72 09 38 31
familles.gouvernantes@udaf13.fr

UDAF des Bouches-du-Rhône
143 avenue des Chutes Lavie 13013 Marseille

www.udaf13.fr



**Union Départementale
des Associations Familiales
des Bouches-du-Rhône**

Dispositif « Familles Gouvernantes »



PRESENTATION GENERALE

Le dispositif des Familles Gouvernantes a pour vocation essentielle de conduire des personnes vulnérables, placées sous protection par l'un des régimes de protection juridique des majeurs tels que prévus au livre I du Code Civil, cumulant divers handicaps et ne relevant plus d'aucun mode d'hébergement, vers une vie quotidienne stable, ces personnes n'étant pas en mesure d'assumer seules l'organisation de leurs vies de tous les jours. Le dispositif se réalise par la mise à disposition d'un logement adapté pour recevoir cinq personnes et par l'accompagnement des personnes grâce à l'intervention d'une gouvernante.

Ce projet mixte offre non seulement une solution aux problématiques de logement ou d'exclusion, mais également, un accompagnement social de proximité et médical de qualité.

Cette réponse associative souple, concrète et immédiate permet de rompre l'isolement et de maintenir dans le tissu social, des personnes non autonomes, fragiles, voire marginalisées et en grandes difficultés relationnelles.

Ce projet favorise également l'organisation du maintien à domicile en milieu urbain ordinaire, tendant à terme vers l'autonomie de ces personnes vulnérables.

La conjonction des différents savoir-faire permet d'apporter une nouvelle force à la politique familiale que mène l'UDAF des Bouches-du-Rhône en concordance avec ses objectifs et ses missions premières découlant de l'ordonnance de mars 1945.

143 avenue des Chutes Lavie 13013 Marseille

www.udaf13.fr

ORGANISATION DU DISPOSITIF

Grâce à ses partenaires institutionnels et privés l'UDAF des Bouches-du-Rhône a pu développer le dispositif Familles Gouvernantes dans le département.

1. Le logement et le cadre de vie.

Il s'agit, à minima, de deux appartements (Type 3, Type 4) contigus qui permettent l'accueil de cinq personnes, ou d'un seul logement de Type 6. L'aménagement doit prendre en considération les lieux de vie en commun (cuisine, salon), les lieux individuels (5 chambres) et les sanitaires (2 SDB, 1 ou 2 WC). Aucun aménagement spécifique « handicap moteur » n'est nécessaire.

Les personnes sont sous-colocataires d'une association intermédiaire constituée à l'instigation de l'UDAF 13 (association FAMILLES GOUVERNANTES DES BDR), qui est signataire du bail et qui garantit l'entretien des logements et le paiement des loyers. Chaque occupant est bénéficiaire d'une aide au logement (APL ou AL).

2. Le dispositif existant depuis 2007

Fonctionnement :

Sept logements « Familles Gouvernantes » ont ainsi pu être ouverts sur la commune de Marseille (quartiers Bourrely 15e, Beaumont 12e, St Barnabé 12e, Chartreux 4e, Caillols 11e et longchamp 1e). Grâce au partenariat mis en place avec 13 Habitat, nous avons pu ouvrir en décembre 2015 un huitième dispositif sous la forme cette fois-ci de 5 studios associés à une salle commune (5e arrondissement) et permettre ainsi au total à quarante majeurs protégés (30 hommes et 10 femmes) de bénéficier du dispositif à travers la signature d'un contrat de sous colocation.

L'association « La Joie de Vivre » met à disposition de ces lieux de vie, des auxiliaires de vie remplissant les fonctions de gouvernante, avec pour mission principale d'apporter, cinq jours sur sept, assistance, aide et soutien aux bénéficiaires du dispositif dans tous les actes de la vie quotidienne (prise en charge financière par le Conseil Départemental 13 dans le cadre de l'aide sociale en fonction des revenus du bénéficiaire) :

- aide à la toilette, à l'habillage, à l'alimentation, aux déplacements,
- soutien des activités intellectuelles, sensorielles et motrices,
- accompagnement dans les activités domestiques, de loisirs, de la vie sociale,
- soutien des relations sociales
- aide au suivi médical et à la prise de RDV

Pour se faire, les gouvernantes bénéficient d'une formation spécifique et d'un accompagnement par des équipes médicales d'Edouard Toulouse et de Valvert, afin de leur permettre de faire face, au quotidien, aux situations rencontrées en fonction des différentes difficultés, addictions et pathologies des bénéficiaires du dispositif.

Afin de prévenir les ruptures de soins, chaque colocataire est suivi médicalement par un psychiatre et un médecin généraliste et des infirmiers libéraux passent matin et soir (7 jours/7) dans les appartements.

Les mandataires judiciaires (associations, privés et familiaux) en charge des personnes bénéficiaires du dispositif, assistent les gouvernantes pour la partie sociale, administrative et budgétaire du dispositif, en tenant compte des particularités de chacun de leur protégé et de leurs projets de vie individuels.

La coordinatrice est responsable du bon fonctionnement du projet et de son développement : animation des réunions de concertation, animation de la commission d'admission, formalisation des partenariats et conventions, responsable des achats de mobilier et de l'aménagement des appartements, suivi budgétaire du dispositif, évaluation du dispositif.

La coordonnatrice-adjointe est présente sur chaque site une fois par semaine pour veiller à la coordination de proximité et à la bonne entente au sein des logements : intégration des nouveaux résidents et suivi de leur évolution au sein du dispositif en lien avec les gouvernantes et les services de soin (médecins, psychiatres, infirmiers), mise en place de partenariats de proximité, soutien aux gouvernantes.

Avantages :

Ce dispositif a permis à nos bailleurs publics et privés, partenaires, de contribuer à l'insertion et à l'intégration de personnes vulnérables en milieu de vie ordinaire par la mise à disposition de sept logements (appartements et maisons) et d'une unité composée de cinq studios et d'une salle commune.

L'association Familles Gouvernantes est titulaire des baux principaux (agrément préfectoral d'intermédiation locative) avec autorisation de sous colocation. Les bailleurs ont ainsi été garantis du paiement intégral de leur loyer quelque-soit le nombre d'occupants de l'appartement.

En outre, les personnes bénéficiaires étant toutes sous mesure de protection judiciaire, ils ont également bénéficié de la garantie de paiement de la quote-part du loyer de chaque sous colocataire présent, la protection du toit de la personne protégée étant affirmée comme une des priorités du mandat confiée par le Juge des Tutelles (art 426 du Code Civil).

Les logements sont correctement entretenus tout au long de l'année.

